

*Extrait du registre des arrêtés municipaux*

**ARRÊTÉ**

-----

**N° SG 2024-929**

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,  
VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,  
VU la demande formulée par l'entreprise SOGETREL sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation des véhicules ou engins à deux roues rue Royale à l'occasion de travaux pour le raccordement à la fibre pour son client résidant 15 rue des Terres,  
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu le 07 janvier 2024,  
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues s'effectuera par chaussée rétrécie le 07 janvier 2024 de 15h à 19h :

- Rue Royale face au n°25, au droit des travaux.

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SOGETREL.

**Article 3** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-quatre décembre deux mil vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation  
David GUEZENNEC  
Responsable du Centre Technique Municipal

